

**18 NOVEMBRE 2025 : CE QU'IL FAUT SAVOIR****La dialyse recule rapidement dans toute la France !  
Pourquoi arrêter ce processus ?****Président**

Luc FRIMAT

**Vice-Président**

Jean-René LARUE

**Secrétaire Général**

François GLOWACKI

**Trésorière**

Morgane GOSELIN

Le 18 novembre, le CNP de Néphrologie qui représente la SFNDT, le SNL (Syndicat des Néphrologues Libéraux) et le SNSA (Syndicat des Néphrologues du Secteur Associatif) publie une [lettre ouverte](#). En effet, le projet de PLFSS 2026 (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) témoigne d'une vision très négative de notre métier de néphrologue et de nos engagements.

Le projet de PLFSS 2026 prévoit de donner au DG de l'UNCAM la possibilité de réviser à la baisse certains tarifs « dans les secteurs considérés à forte rentabilité ». Pour la néphrologie, l'article 24 prévoit une économie de 20 millions d'€ sur les honoraires des néphrologues. Choisir de cibler la rémunération des néphrologues est incompréhensible, d'autant plus que, s'appliquant aux tarifs, l'article 24 aura aussi un impact sur les structures associatives.

Ce projet de PLFSS aurait donc un impact transversal, autrement dit sur tous les néphrologues. Il comporterait un risque de déséquilibre territorial (moins d'UDM, moins d'UHD, recentralisation, report de charge avec augmentation des coûts de transport). Il instaure déjà un climat général de dévalorisation de la néphrologie qui pourrait affecter l'attractivité du métier, les négociations conventionnelles, le financement des parcours, la prévention, les astreintes territoriales. La filière tout entière peut être fragilisée.

Le CNP de Néphrologie conteste la baisse du financement de la dialyse en prenant argument sur l'organisation des soins en amont de la dialyse, alors que les financements du forfait MRC et de la transplantation ne sont a priori pas remis en cause. Le financement actuel de la dialyse permet d'assurer la pérennité d'équipes multidisciplinaires qui assurent des soins de qualité en dialyse et en amont en proximité dans les territoires. Les néphrologues se sont engagés sur des standards de soins qu'ils appliquent dans toutes les structures :

- collaboration concrète avec la médecine de première ligne (objectif : prévention)
- forfait MRC opérationnel
- inscription préemptive des patients incidents de moins de 65 ans (objectif : 40%)
- 10% de patients en dialyse hors-centre
- 5 à 10% de patients en traitement conservateur
- protocole écrit « ART en néphrologie ».

Les engagements pour, simultanément, lutter contre la MRC, permettre un accès rapide à la transplantation et assurer une excellente qualité des soins en dialyse portent leur fruit. Il faut poursuivre et approfondir le travail engagé pour rechercher l'efficience organisationnelle. Travaillons sur les territoires, soyons soudés. N'hésitez pas à diffuser la lettre ouverte autour de vous !

**Siège social :**

CNP de Néphrologie, 41 Rue du Lac, F-69003 LYON

contact@sfndt.org